



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 5061589**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 18/06/2025 15H03 C:005360 I:17352  
V/REF : 1015429  
V/Email reçu le Mercredi 18/06/2025 à 15H03

SEMCODA  
Agence De Villeurbanne  
31 RUE LOUIS GUERIN  
CS 30086  
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 03486  
IMMEUBLE : 91/93 L'EUROPE -3486  
91/93, BOULEVARD DE L'EUROPE  
.  
69008 LYON

Vaulx en Velin, le 30 Juin 2025

Référence Marché: M\_230860003-1

LOCALISATION : ALLEE N°91 EUROPE-LOGEMENT DE M.XIBERRAS-1ER ETAGE-TEL:0770062872  
COMMERCE SECONDE MODE AU RDC-TEL:0478010929

MOTIF : INETRVENIR EN URGENCE POUR UN DEBOUCHAGE/CURAGE AVEC PASSAGE CAMERA  
Donneur d'ordre : M. B CARRE

=====

**NATURE DE L'INTERVENTION :**

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé  
d'une pompe haute pression.

LE 18/06/2025 A 17H30 :  
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE M XIBERRAS AU 1ER ETAGE  
DEBOUCHAGE ELECTROMECHANIQUE SUR 9 METRES DE RESEAU EAUX VANNES A PARTIR  
DU TOILETTE  
CONTROLE ECOULEMENT - OK  
ASPIRATION DE LA TOTALITE DU LOGEMENT  
NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LIEUX

**OBSERVATIONS** : MP LGESTION EMAIL en CC le 19/06/25 à 14H28 XXXX@YYY

MP LGESTION Email envoyé le 19/06/25 à 14H28 M. B CARRE

LA PREMIERE DISPONIBILITE QUE NOUS AVONS POUR LE PASSAGE CAMERA EST  
LE 08/07  
LE LOCATAIRE REFUSE D'ATTENDRE AUSSI LONGTEMPS  
MERCI DE NOUS INDIQUER LA SUITE A DONNER

MP LGESTION EMAIL en CC le 19/06/25 à 07H46 bruno.carre@semcoda.com

MP LGESTION Email envoyé le 19/06/25 à 07H46 M. S. BONNY

PREVOIR CURAGE COLONNE COMPLETE AVEC PASSAGE CAMERA. MERCI DE NOUS  
DONNER VOTRE ACCORD



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 5061589**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

| =====                    |                                          |      |         |               |
|--------------------------|------------------------------------------|------|---------|---------------|
| Quantité                 | Heures - Suppléments - Descriptif        | N°BT | P.U. HT |               |
| 2,00                     | CU0001-H(s)curage >1er tampon collecteur | 2    | 121,50  | 243,00        |
| 3,00                     | CU0001-H(s)aspiration logement           | 4    | 121,50  | 364,50        |
| TOTAL H.T. ....          |                                          |      |         | 607,50        |
| T.V.A. a 10,00% ....     |                                          |      |         | 60,75         |
| TOTAL T.T.C. ....En EURO |                                          |      |         | <u>668,25</u> |

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

**Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal  
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



## Bon de Commande

N° : 1015429 du 18/06/2025

Pr.

SEMCODA  
AGENCE DE VILLEURBANNE  
31, rue Louis Guérin  
CS 30086  
69100 VILLEURBANNE  
Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention  
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture  
dont le libellé sera conforme  
aux instructions figurant au bas de page**

### Fournisseur

Référence : 272589-FS0061  
Téléphone : 04.78.79.36.36  
Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

### Lieu d'intervention

MR XIBERRAS Frederic  
91 AVENUE DE L'EUROPE  
69008 LYON

### Référence de la Demande

N°: 832 082 du 18/06/2025  
THCVRDPP Tvx hors contra Voirie reseaux Partie privat. 1  
01-EE-2230-ENT-61563100  
Marché : M - 230860003-1

Téléphone : 07.70.06.28.72 / 04.78.75.68.01  
03486-00001-00001-00012 H / Type 3 / 01

Etage : 01

Date entrée: 16/04/1997

### Délai

Date limite exécution : 03/07/2025

### Observations

#### URGENT LE COMMERCE FERME A 18H30

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

| Prestation à réaliser                                                                                                                                                          | Qté  | PU HT  | Mt HT  | Mt TVA     | Total TTC |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|--------|--------|------------|-----------|
| CU0001 Forfait curage jusqu'au 1er tampon collecteur (remise au diamètre initial de la canalisation) compris aspiration résidu tartre, graisse, débris, cailloux (unité=Heure) | 1,00 | 121,50 | 121,50 | 12,15      | 133,65    |
| CU0002 Forfait passage Caméra avec rapport écrit Logement XIBERRAS 0770062872 + COMMERCE SECONDE MODE AU RDC TEL 0478010929 Ouvert jusqu'a 18H30                               | 2,00 | 243,00 | 486,00 | 48,60      | 534,60    |
|                                                                                                                                                                                |      |        |        | Total H.T. | 607,50    |
|                                                                                                                                                                                |      |        |        | Total TVA  | 60,75     |
|                                                                                                                                                                                |      |        |        | Total TTC  | 668,25    |

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par CARRE Bruno le 18/06/2025

Le Responsable  
Nom et Signatu

Le Responsable d'Agence.  
Alban BLOCHET

Visa pour bonne exécution  
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN5



## Bon de Commande

N° : 1015429 du 18/06/2025

Pr.

SEMCODA  
AGENCE DE VILLEURBANNE  
31, rue Louis Guérin  
CS 30086  
69100 VILLEURBANNE  
Tel:04.78.93.21.92

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon  
CS 91007  
01009 BOURG en BRESSE CEDEX  
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

## Attestation simplifiée

### 1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

### 2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement  
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de ..... millièmes de l'immeuble  
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **91 AVENUE DE L'EUROPE 69008 LYON**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

### 3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)  
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :  
*Cochez les cases correspondant aux éléments affectés*  
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures  
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques  
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

*NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit*

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %  
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

### 4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

*Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)*

Fait à **VILLEURBANNE**

le **18/06/2025**

Signature du client ou de son représentant

**Nadia DIAF**

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1015429